LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR

ÉTUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE

REUNION PUBLIQUE LOCALE SECTEUR D'ARENC

1ER OCTOBRE 2019

NOTE DE SYNTHESE

VERSION 0 DU 31/10/2019

LES ETUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE SONT FINANCEES PAR :

DATE ET LIEU

01/10/2019	Mairie du 2ème et 3ème arrondissement 2 Place de la Major Marseille

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 30 DANS LA SALLE

INTERVENANTS

Jean-Marc ILLES	SNCF Réseau – Chef de mission LNPCA
Philippe NAUD	SNCF Réseau – Directeur de projets émergence
Philippe QUEVREMONT	CNDP – Garant de la concertation
Stéphane SAINT-PIERRE	Nicaya Conseil

La réunion publique locale sur le secteur d'Arenc, organisée le mardi 1er octobre 2019 dans la Salle du Conseil de la Mairie du 2ème et 3ème arrondissement de Marseille, a consisté à présenter les aménagements étudiés pour le secteur d'Arenc, puis à faire évaluer et enrichir ces propositions par les participants.

La réunion a démarré à 18h08.

Madame la Maire du 2ème secteur de Marseille, Lisette Narducci, prononce un mot d'accueil à destination des participants et des intervenants. Elle rappelle que la mobilité est un enjeu majeur pour la ville de Marseille et la région environnante. Suite à une première phase de concertation dédiée au projet global et notamment à l'extension de la gare Saint-Charles en juin-juillet 2019, elle se réjouit que cette deuxième phase de septembre-octobre 2019 vise à présenter les aménagements prévus localement.

La réunion publique se déroule ensuite en cinq temps :

- Présentation par Stéphane SAINT-PIERRE, animateur, du dispositif de concertation et des premiers retours de la concertation de juin et juillet sur le secteur d'Arenc (6 min) ;

- Rappel, par SNCF Réseau, du projet LNPCA dans son ensemble (12 min) ;

- Présentation par Philippe QUEVREMONT, garant de la concertation, désigné par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) et indépendant du maître d'ouvrage, de sa mission de veille à la bonne information et à la participation du public, puis formulation de ses recommandations pour le bon déroulement de la réunion publique (1 min) ;

- Présentation, par SNCF Réseau, des opérations prévues sur le secteur d'Arenc en phase 1, à savoir la création de voies de garage sur le faisceau d'Arenc, la mise à deux voies à quai de la halte d'Arenc et le doublement de la ligne existante entre Saint-Charles et Arenc (10 min) ;

- Échanges avec les participants (45 min).

La présente synthèse regroupe les éléments évoqués par les participants au cours de cette séance. Les réponses de SNCF RESEAU sont reprises dans le support de présentation et le verbatim de la réunion. Ils sont disponibles sur le site internet https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/.

THEMATIQUES ABORDEES LORS DES ECHANGES

De nombreuses interventions ont consisté à demander au maître d'ouvrage de prendre en considération le **fort besoin de desserte en transport collectif, en particulier ferroviaire, du secteur** :

- Un participant, représentant du CIQ de la Belle de Mai, souhaite que la demande récurrente de création d'une desserte du quartier soit prise en compte dans le cadre du projet de doublement de la voie entre Saint-Charles et l'Estaque ;

- Madame la Maire, Lisette Narducci, s'exprime en faveur du projet LNPCA et du calendrier qui a été arrêté car elle estime que le transport ferroviaire représente une solution de mobilité dans le secteur du centre-ville pour diminuer le nombre de véhicules et la pollution engendrée. Elle ajoute que ce projet mérite l'investissement budgétaire important demandé au vu des ambitions de développement du territoire. Dans le contexte de déficit de transports en commun du secteur, elle rappelle que l'existence du tracé de la Halte de la Belle de Mai est une opportunité à saisir ;

- Un participant, représentant de l'Association des usagers des transports régionaux et de France Nature Environnement Bouches-du-Rhône, confirme que les bus desservant la Belle de Mai sont actuellement fréquentés au maximum de leur capacité et que le projet de tramway ne suffira pas à satisfaire les besoins de mobilité croissants des usagers. C'est pourquoi il demande à SNCF Réseau de retenir la création d'une halte à la Belle de Mai dont le potentiel serait fort, bien qu'elle soit proche de la gare Saint-Charles, car elle desservirait les bassins d'emploi du cœur de ville, de Vitrolles, de Marignane et d'Aix ;

Plusieurs interventions ont également consisté à interroger le maître d'ouvrage sur les **nuisances qui seraient occasionnées par l'augmentation du nombre de trains en circulation à une vitesse plus élevée** sur les lignes en cas de réalisation du projet :

- Un participant, représentant du CIQ de Saint-Lazare, questionne le maitre d'ouvrage sur la possibilité de couvrir la partie concernée par le doublement de la voie entre Saint-Charles et Arenc pour se prémunir des nuisances sonores ;

- Une participante, représentante du CIQ de Saint-Mauront, demande des précisions sur les modifications prévues sur la place Bellevue (obligation de démolir une partie de la place, mur-antibruit, expropriations…) et souhaite savoir combien de trains circulent actuellement sur la ligne concernée ;

- Un participant, représentant de l'Association des usagers des transports régionaux et de France Nature Environnement Bouches-du-Rhône, estime que le cadencement au quart d'heure en milieu urbain est le niveau de service minimal attendu par les usagers. Au-delà de l'augmentation de la capacité permise par le projet LNPCA, il souhaite obtenir l'engagement des partenaires que des trains supplémentaires seront mis en circulation afin de donner un sens à des années de travaux traumatisants pour les riverains (ex : interruption du trafic ferroviaire pendant des mois) et à la somme d'argent public dépensée ;

- Ce même participant suggère d'éviter le plus possible d'engendrer un bruit supplémentaire pour les riverains au niveau de la Halte de la Belle de Mai, en faisant par exemple circuler des trains plus légers ;

Enfin, quelques interventions ont consisté à suggérer au maitre d'ouvrage divers **points d'amélioration du projet** :

- Un participant, représentant du CIQ de la Belle de Mai, propose que soit prévue une clause sociale dans les appels d'offre à destination des prestataires en charge des travaux afin d'employer une main d'œuvre locale dans ce secteur très touché par le chômage ;

- Un participant, représentant du CIQ de Saint-Lazare, suggère de prévoir de nouvelles places de stationnement lors des aménagements ;

- Madame la Maire, Lisette Narducci, demande des précisions sur la composition du Comité de Pilotage et exprime son souhait que les acteurs issus de l'environnement immédiat des lignes concernées, notamment les mairies de secteur, soient associés au processus de gouvernance ;

- Un participant, représentant de l'Association des usagers des transports régionaux et de France Nature Environnement Bouches-du-Rhône, s'interroge sur l'origine du projet de doublement des voies portuaires en affirmant que l'idée est bonne s'il s'agit d'éviter de creuser un tunnel sous Saint-Louis. Il se réjouit par ailleurs que le cabinet Nicaya Conseil soit également mandaté pour suivre la concertation du Dialogue Ville-Port à propos du report modal des marchandises sur les voies portuaires car cela devrait permettre d'assurer une continuité et une cohérence entre les deux démarches. Il souhaite savoir si la reprise de la plateforme d'Arenc permettra de retrouver une partie des fonctionnalités urbaines libérées de fait sur la gare du Cannet (ex : remplissage des containers). Le doublement des TER sur les voies portuaires lui parait compatible avec la sortie au nord du flux de marchandises, leur passage par Arenc puis par la pente de Saint-André ;

- Ce même participant interroge le maitre d'ouvrage sur la pertinence du doublement sur place de la Halte d'Arenc qui nécessite de créer des accès, au lieu de décaler les aménagements. Il propose une variante moins coûteuse consistant à déplacer le quai et à conserver l'accès au niveau du tramway.

La réunion s'achève à 19h27.